PROCÉDURE POUR LES CANDIDATURES, LES ÉLECTIONS ET LE VOTE

L'Article 9.01 des Statuts stipule:

- 9.01 La présidente et la secrétaire-trésorière sont élues au cours du congrès biennal. Les candidatures aux postes de présidente et de secrétaire-trésorière doivent être présentées par écrit portant le nom de la personne qui propose la candidature et le nom de celle qui l'appuie au moins quatre-vingt-dix (90) jours avant le début du congrès. La liste des personnes mises en candidature est distribuée aux organisations membres au moins quarante-cinq (45) jours avant le début du congrès.
- A. Veuillez trouver ci-joint le formulaire de nomination qui doit être complété lorsque vous nommez un candidat au poste de présidente et de secrétaire-trésorière.
- B. Les nominations doivent être soumises par écrit, incluant les noms de la personne qui propose et de celle qui appuie, et le consentement écrit de la personne nommée. Veuillez inclure un résumé avec chaque mise en candidature, incluant la participation syndicale, un résumé de l'emploi et toute autre participation au niveau communautaire. Veuillez faire parvenir cette information au bureau de la FCSII avant le 7 MARS 2025.
- C. Faire parvenir les formulaires de mise en candidature et les résumés par COURRIEL.
- D. Toutes les mises en candidatures reçues au bureau de la FCSII seront distribuées aux membres du Comité des mises en candidature avant le **14 MARS 2025.**
- E. Les membres du Comité des mises en candidature prépareront le billet des candidatures et les bulletins de vote. Sur le billet des candidatures et les bulletins de vote, les noms apparaîtront dans l'ordre alphabétique, les noms de famille en premier lieu. Cette information sera transmise au bureau de la FCSII avant le 21 MARS 2025.
- F. La Fédération distribuera le billet de mises en candidature à toutes les organisations membres avant le **18 AVRIL 2025.**

G. LE VOTE ET LA PRÉSENCE

Le vote se limitera aux déléguées et délégués ayant droit de vote et aux membres du Conseil exécutif national. Toutefois, chaque membre de la FCSII peut être présent et participer aux activités du congrès.

Veuillez prendre note que toute organisation membre en arrérage de trois (3) mois dans le versement de ses cotisations n'a pas droit d'être reconnue ou représentée.

LE NOMBRE DE DÉLÉGUÉES ET DÉLÉGUÉS AYANT DROIT DE VOTE PAR ORGANISATION MEMBRE SERA CALCULÉ SELON LES COTISATIONS PAYÉES EN DÉCEMBRE 2024.

Si vous avez des questions, veuillez communiquer avec le bureau de la FCSII au 1-800-321-9821.

FÉDÉRATION CANADIENNE DES SYNDICATS D'INFIRMIÈRES ET INFIRMIERS 22° CONGRÈS BIENNAL, 2025 NIAGARA FALLS, ONTARIO

FORMULAIRE DE MISE EN CANDIDATURE

Par la présent, je,		, membre en bonne et due forme de
		propose à l'effectif pour fins d'élection,
(nom de l'organisation)		
		, membre en bonne et due forme du
(nom de l'organisation)		
au poste de		au sein du Conseil exécutif national
pour la période biennal	e 2025-2027.	
Signé ce	_jour de	20
Proposé par (signature)		
membre du		
Appuyé par (signature)		
membre du		
Je,		, consent par la présente à accepter la mise en
candidature au poste de		
de la Fédération canadie	nne des syndicats d'in	nfirmières et infirmiers.
Signé ce	_ jour de	20
(Signature)		
(Organisation membre)		

FÉDÉRATION CANADIENNE DES SYNDICATS D'INFIRMIÈRES ET INFIRMIERS 22° CONGRÈS BIENNAL, 2025 NIAGARA FALLS, ONTARIO

FORMULAIRE POUR LES CANDIDATES/CANDIDATS ÉLUS

CANDIDAT/CANDIDATE:
POSTE RECHERCHÉ:
PARTICULARITÉS DE LA
PARTICIPATION SYNDICALE:
převo c
RÉSUMÉ D'EMPLOI:

AUTRES DÉTAILS
IMPORTANTS:
Si vous voulez remplir ce formulaire électroniquement, contactez le bureau de la FCSII au <u>convention@nursesunions.ca</u> .
convention@nursesunions.ca.